



PROCES-VERBAL/COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 4 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 juillet, le conseil municipal de la commune de Ballon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Emmanuel JOBIN.

Date de convocation : 18/06/2025

Présent(e)s : Messieurs JOBIN Emmanuel, FRENEAU Patrick, LOREC Gildas, JAMET Stève, Mesdames TAROT Sylvie, DURRIEU Françoise, AUGUIN Catherine, ROBIGO Magdalena, BOULINEAU Cécile et BAUDRY Mireille

Absent(e)s : Mesdames BRET-CARRER Virginie et DOUET Emilie et Messieurs FARDOUX Laurent, BEGAUD Yann et RICHARD Guillaume

Pouvoirs : Madame BRET-CARRER Virginie donne pouvoir à Monsieur JOBIN Emmanuel
Monsieur FARDOUX Laurent donne pouvoir à Madame DURRIEU Françoise

Secrétaire de Séance : Madame TAROT Sylvie

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de conseillers municipaux absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de pouvoirs accordés pour la séance : 2

*** **

Début de la séance 20h30

Monsieur le Maire remercie les élus pour l'organisation d'un conseil en dehors du jour prévu dans le calendrier et ouvre la séance. Puis il procède à l'élection du secrétaire de séance.

L'Assemblée vote à l'unanimité, la désignation de Madame TAROT Sylvie comme secrétaire de cette séance.

Monsieur le Maire constate les absences des élus et excusés : Mesdames BRET-CARRER Virginie et DOUET Emilie et Messieurs FARDOUX Laurent, BEGAUD Yann et RICHARD Guillaume

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs reçus :

- Madame BRET-CARRER Virginie a donné pouvoir à Monsieur JOBIN Emmanuel
- Monsieur FARDOUX Laurent a donné pouvoir à Madame DURRIEU Françoise

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juin 2025

Monsieur le Maire s'assure que tous les membres de l'assemblée ont bien pris connaissance du procès-verbal au préalable de la séance. Il demande à l'assemblée s'il y a des questions, des remarques puis de se prononcer.

Il rappelle que ce dernier n'est désormais plus à signer en fin de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juin 2025 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Nombre :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 10
- de suffrages exprimés : 12 (dont 2 pouvoirs)
12 Pour ; 0 Abstention ; 0 Contre

2- Autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer le Procès-verbal de mise à disposition de parcelle pour occulter le Pôle Enfance.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la commune de Ballon doit mettre à disposition un bout de terrain communal au SIVOS BALLON CIRE afin que ce dernier puisse installer un dispositif pour empêcher la vue depuis l'extérieur (clôture d'occultation) afin de protéger les enfants dans l'enceinte du Pôle Enfance en amont de la clôture existante. Il s'agit ici d'apporter une réponse aux **enjeux de sécurité, de protection de la vie privée et de bien-être des élèves.**

Cette installation ne peut pas se faire à l'intérieur de l'enceinte, car le foncier appartient à la CdC Aunis Sud. Cette dernière n'ayant pas de compétence à vocation scolaire. Elle ne peut donc pas autoriser le Sivos Ballon-Ciré d'Aunis à réaliser cet équipement sur son terrain... De plus, la CdC Aunis Sud, a bénéficié de fonds européens sur le projet Pôle Enfance. Ce financement impose à la CdC Aunis Sud de ne pas modifier les aménagements tels que réalisés sur une période de 10 ans.

La seule possibilité est donc de l'installer à l'extérieur devant la clôture existante sur le terrain de la commune de Ballon.

Juridiquement, la commune de Ballon a transféré sa compétence scolaire au Sivos. Par ce biais, la commune peut mettre à disposition du Sivos une surface de terrain suffisante pour permettre cette installation et son entretien, via un procès-verbal.

Un problème n'arrivant jamais seul, monsieur le Maire précise que la commune est confrontée à une autre difficulté de type administrative et budgétaire car cette mise à disposition doit être comptablement constatée par opération d'ordre non budgétaire.

Seulement, la commune ne dispose pas de numéros d'actifs pour les parcelles qui sont concernées par la mise à disposition.

A ce jour, la commune est en attente d'un retour du SGC Ferrières afin d'avoir des précisions sur la démarche à suivre.

Monsieur le Maire présente ensuite un plan avec les parcelles qui feront l'objet d'un PV de mise à disposition :

- ZC 115, parcelle où se trouve la salle des fêtes
- ZC 152, parcelle où se trouve l'aire de jeux et la bâche incendie du pôle enfance
- ZC 155, parcelle où se trouve les anciens vestiaires de foot.

Après avoir entendu ces explication et lecture faire du projet de procès-verbal de mise à disposition des parcelles, le conseil à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal ainsi que tous les documents afférents à la bonne exécution de la présente délibération.

Nombre :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 10
- de suffrages exprimés : 12 (dont 2 pouvoirs)
12 Pour ; 0 Abstention ; 0 Contre

Questions diverses

- Bilan trimestriel du BP 2025 communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		100 % = 1 année	50% = 2 trimestres
Article	Désignation	Budget	Total Réalisé % consommé
011	Charges à caractère général	125 857,00 €	65 665,66 € 52,17%
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 892,97 €	96 637,45 € 50,62%
014	Atténuations de produits	38 630,00 €	16 121,00 € 41,73%
65	Autres charges de gestion courante	279 682,00 €	201 079,86 € 71,90%
66	Charges financières	10 643,00 €	5 344,33 € 50,21%
67	Charges spécifiques	2 095,00 €	1 094,61 € 52,25%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 944,03 €	6 944,03 € 100,00%
Total général :		654 744,00 €	392 886,94 € 60,01%

RECETTES FONCTIONNEMENT		100 % = 1 année	50% = 2 trimestres
Article	Désignation	Budget	Total Réalisé % perçu
013	Atténuations de charges	- €	573,89 € 100,00%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 650,00 €	1 250,61 € 75,79%
73	Impôts et taxes	22 067,00 €	9 194,80 € 41,67%
731	Impositions directes	375 155,16 €	134 410,00 € 35,83%
74	Dotations et participations	140 399,00 €	95 102,00 € 67,74%
75	Autres produits de gestion courante	28 938,64 €	14 747,23 € 50,96%
76	Produits financiers	6,00 €	9,13 € 152,17%
77	Produits spécifiques	- €	527,20 € 100,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	86 528,20 €	86 528,20 € 100,00%
Total général :		654 744,00 €	342 343,06 € 52%

Analyse des tableaux ci-dessus :

Au 30/06/2025, nous avons plus de dépenses que de recettes.

La vigilance est de mise, notamment sur certaines lignes de crédits en fonctionnement qui ont déjà fortement été consommées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		100 % = 1 année	50% = 2 trimestres	
Article	Désignation	Budget	Total Réalisé	% consommé
16	Emprunts et dettes assimilés	23 592,00	11 114,75	47,11%
20	Immobilisations incorporelles	20 843,00	20 314,00	97,46%
21	Immobilisations corporelles	145 547,55	38 520,50	26,47%
041	Opérations patrimoniales	4 284,45	0,00	0,00%
TOTAL :		194 267,00	69 949,25	36%

RECETTES INVESTISSEMENT		Budget	Total Réalisé	% consommé
Article	Désignation	Budget	Total Réalisé	% consommé
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,16	7 735,75	38,68%
13	Subventions d'investissement reçues	28 710,00	7 255,00	25,27%
001	Excédent d'investissement reporté	179 619,36	179 619,36	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 944,03	6 944,03	100,00%
041	Opérations patrimoniales	4 284,45	0,00	0,00%
TOTAL		239 558,00 €	201 554,14 €	84%

Analyse des tableaux ci-dessus :

Au 30/06/2025, nous avons plus de recettes que de dépenses.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'objectif est de limiter considérablement les dépenses de fonctionnement afin de terminer l'année avec un excédent permettant d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune.

- **Réunion publique**

Il est convenu de réaliser une réunion publique le 28/08 à 19h30, avant la période de droit de réserve électorale applicable dès le 1^{er} septembre 2025.

*** **

SEANCE LEVEE A 21h30